

CONTRAT DE COMMANDE AVEC CESSION DE DROITS D'AUTEUR

contrat n° A/18/C23
commande n° 1

ENTRE D'UNE PART,

Le Centre National d'Enseignement à Distance,
Établissement public à caractère administratif, dont le siège est Téléport 2 - 2, boulevard Nicéphore Niepce,
86963 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL Cedex, représenté par son Directeur Général en exercice,
et ci-après dénommé le CNED,

ET D'AUTRE PART,

| | | | |
|-----------------------------|--|----------|--------|
| <input type="checkbox"/> M. | <input checked="" type="checkbox"/> Mme | | |
| Nom : | RIVIÈRE | Prénom : | Sandra |
| Adresse : | 22A Grande Rue, 71620 Saint Maurice En Rivière | | |
| Profession : | Professeur | | |
| N° S. Sociale : | 2 77 11 92 019 082 54 | | |

et ci-après dénommé l'auteur.

Le Cned et l'auteur étant dénommés ensemble les Parties.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le CNED est un établissement public national à caractère administratif dont la mission est de dispenser un enseignement et des formations à distance, diplômantes ou non, en faisant appel notamment aux technologies de communication dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente.

Le CNED souhaite s'associer le concours de l'auteur en considération de la compétence de ce dernier pour la rédaction de contenus pédagogiques.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, administratives et financières dans lesquelles l'auteur :

- Accepte de rédiger pour le Cned, sur la base des préconisations figurant dans le cahier des charges, les contenus pédagogiques des modules de formation visés au contrat.
- Cède au Cned, qui l'accepte, l'ensemble des droits dont il est titulaire sur les contenus pédagogiques dans les conditions prévues à l'article 7.

ARTICLE 2 – LES CONTENUS PEDAGOGIQUES**2.1 Rédaction des contenus pédagogiques**

Le détail des contenus pédagogiques figure en **annexe 1** au présent contrat.

L'auteur s'engage à rédiger sur la base des préconisations du Cned et du cahier des charges figurant en **annexe 3**, les contenus pédagogiques prévus et présentant les caractéristiques générales suivantes :

Rédaction de la moitié de l'unité 3, et la moitié du devoir 3 du cours de Sciences et Technologie 6^{ème}.
Réforme des programmes du collège - Rentrée 2019.

CONTRAT DE COMMANDE AVEC CESSION DE DROITS D'AUTEUR

contrat n° A/18/C24
commande n° 2

ENTRE D'UNE PART,

Le Centre National d'Enseignement à Distance,
Établissement public à caractère administratif, dont le siège est Téléport 2 - 2, boulevard Nicéphore Niepce,
86963 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL Cedex, représenté par son Directeur Général en exercice,
et ci-après dénommé le CNED,

ET D'AUTRE PART,

| | | | |
|-----------------------------|--|----------|--------|
| <input type="checkbox"/> M. | <input checked="" type="checkbox"/> Mme | | |
| Nom : | RIVIÈRE | Prénom : | Sandra |
| Adresse : | 22A Grande Rue, 71620 Saint Maurice En Rivière | | |
| Profession : | Professeur | | |
| N° S. Sociale : | 2 77 11 92 019 082 54 | | |

et ci-après dénommé l'auteur.

Le Cned et l'auteur étant dénommés ensemble les Parties.

ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le CNED est un établissement public national à caractère administratif dont la mission est de dispenser un enseignement et des formations à distance, diplômantes ou non, en faisant appel notamment aux technologies de communication dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente.

Le CNED souhaite s'associer le concours de l'auteur en considération de la compétence de ce dernier pour la rédaction de contenus pédagogiques.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, administratives et financières dans lesquelles l'auteur :

- Accepte de rédiger pour le Cned, sur la base des préconisations figurant dans le cahier des charges, les contenus pédagogiques des modules de formation visés au contrat.
- Cède au Cned, qui l'accepte, l'ensemble des droits dont il est titulaire sur les contenus pédagogiques dans les conditions prévues à l'article 7.

ARTICLE 2 – LES CONTENUS PEDAGOGIQUES

2.1 Rédaction des contenus pédagogiques

Le détail des contenus pédagogiques figure en **annexe 1** au présent contrat.

L'auteur s'engage à rédiger sur la base des préconisations du Cned et du cahier des charges figurant en **annexe 3**, les contenus pédagogiques prévus et présentant les caractéristiques générales suivantes :

Rédaction de l'unité 7 et devoir 7, du cours de Sciences et Technologie 6^{ème}. Réforme des programmes du collège - Rentrée 2019.